



REGLEMENT INTERIEUR

DU CLUB DE COMPIEGNE TRIATHLON

SAISON 2007/2008

1. OBJET

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement du club de Compiègne Triathlon conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la FFTRI (fédération à laquelle il appartient). Il est rappelé que chaque adhérent ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement, de s'y référer et de s'y soumettre.

2. ADHESION, RENOUELEMENT DE LICENCE ET LICENCE

Tout nouveau licencié ou athlète demandant le renouvellement de sa licence doit fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition de moins de 3 mois et pour les mineurs l'autorisation parentale, au jour de la demande. L'adhérent est tenu de compléter un formulaire de licence qui est mis à sa disposition. La validité de la licence s'étend sur une année du premier novembre au trente et un octobre. Tout licencié se voit offrir par la FFTRI une garantie d'assurance auprès de l'assureur officiel partenaire FFTRI et se doit de respecter la réglementation de cette même fédération.

Le montant de la licence est fixé par la FFTRI, celui de l'adhésion est révisé annuellement par le comité directeur.

Chaque adhérent est tenu de signer en début d'année le présent règlement intérieur afin d'obtenir sa licence.

Le club se réserve d'interdire l'adhésion ou le renouvellement de la licence à un adhérent n'ayant pas rempli les devoirs du club lors de la saison écoulée.

Le montant de la licence est de 130 euros.

Licence réduite à 90 euros si l'adhérent trouve un sponsor financier de 100 euros (valable 1 an).

Licence gratuite si l'adhérent trouve un sponsor financier de 300 euros (valable 1 an).

Licence gratuite si l'adhérent trouve un sponsor fournissant soit le ravitaillement pour les 2 triathlons ou les tees shirts gratuits pour le triathlon des adultes.

Licence réduite à 90 euros si l'adhérent se propose pour devenir arbitre.

Licence augmentée de 20 euros pour tout retard de renouvellement de licence y compris pour les mutés.

La licence accueil est de 90 euros. Le club accueille 5 licences accueil maximum.



3. DEVOIRS DE L'ADHERENT

L'adhérent s'engage à porter la tenue de compétition (aux couleurs et sponsors du club de Compiègne Triathlon) sur toutes les épreuves jusqu'au format CD nagées avec combinaison et au podium de récompense auxquels il participe.

L'adhérent ou son représentant légal s'engage à participer et/ou à aider à l'organisation des 2 épreuves du club de Compiègne Triathlon (sauf empêchement majeure justifié auprès du Comité Directeur).*

L'adhérent ou son représentant légal s'engage à participer aux réunions prévues par le club de Compiègne Triathlon (sauf empêchement majeure justifié auprès du Comité Directeur).*

L'adhérent participant aux entraînements du club doit se présenter à l'heure aux entraînements prévus au calendrier. Il doit se conformer aux directives de ses entraîneurs ou éducateurs pendant les séances d'entraînements et respecter les règles de sécurité propre à chaque discipline.*

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des participants aux entraînements et en compétitions.*

La participation aux compétitions sera laissée à la libre appréciation des adhérents. Il s'engagera à faire 2 compétitions picardes dans l'année.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement FFTRI.*

Le dopage est interdit par le règlement de la FFTRI et par le règlement intérieur du club de Compiègne Triathlon.*

Tout manquement délibéré au règlement intérieur du club de Compiègne Triathlon pourra entraîner une exclusion.*

(*) : les points de règlement suivi d'un astérisque s'appliquent également aux membres ayant une licence accueil.

4. LES ENTRAÎNEMENTS (horaires, lieux et équipements)

L'entraînement officiel ne reprend qu'à partir du 1^{er} janvier dans les 3 disciplines juste après la période de récupération (novembre à décembre).

Les horaires, lieux et jours d'entraînements sont fixes durant l'année.

Les parents s'assurent de la présence d'un éducateur avant de laisser leur enfant.



La responsabilité pédagogique incombe à l'éducateur reconnu par la FFTRI uniquement.

NATATION :

Les entraînements ont lieu à la piscine de Huy de Compiègne de 12h15 à 13h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à la piscine de Mercières de Compiègne de 19h15 à 21h15 le lundi, mercredi et vendredi.

Pendant les vacances scolaires, l'entraînement se fait uniquement à la piscine de Mercières de 12h à 13h15. Chaque adhérent doit présenter sa licence et pointer sur un cahier à la caisse.

L'adhérent se doit de respecter les règles d'hygiène en vigueur (douche,...). Ainsi, le maillot de bain est de rigueur, le short et le bermuda étant interdits. L'adhérent doit apporter son propre matériel (lunettes, plan d'entraînement,...).

CYCLISME :

Entre Octobre et Décembre, les sorties se feront en VTT le dimanche matin, départ du camping à 9h.

A partir de janvier, les sorties se feront sur route le dimanche matin et les jours fériés départ et retour au rond point des Nations Unis de Compiègne de 9h à 12h. Pour permettre aux membres de tous niveaux de se retrouver lors de la sortie club, l'allure moyenne maximum de la première heure sera de 25km/h. Au-delà de la première heure le groupe pourra éventuellement se scinder.

L'adhérent se doit de venir avec un vélo en ordre de marche : embouts de cintre, freins, vitesse avant et arrière, roues et jeu de direction serrés, manettes de freins et de vitesses serrées. Casque réglementaire, bidon plein, ravitaillement, pompe, nécessaire de réparation en cas de crevaison. Cuissard long ou court selon la saison (pas de pantalon flottant aux chevilles ni de longs lacets aux chaussures), maillot vélo, K way, gants).

Le port du CASQUE est obligatoire. Sans Celui-ci, l'adhérent n'est pas invité à prendre le départ avec le groupe.

De plus, chaque athlète est tenu de respecter le code de la route.

Pour des raisons de sécurité, le peloton ne doit contenir que des triathlètes licenciés du club de Compiègne Triathlon. En aucun cas un cycliste non licencié ne pourra suivre les entraînements du club.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en cas de non respect de ses prescriptions.



COURSE A PIED :

Plusieurs créneaux sont disponibles :

. Stade Lucien Genaille (ou nouveau stade) le mercredi et vendredi, départ 12h15 ; le vendredi, départ 17h45, séance VMA ; le samedi, départ 10h30, séance endurance et pliométrie.

. Piscine de Mercières : le lundi, départ 18h45, séance endurance ; le mercredi, départ 17h45 (endurance et PPG).

L'adhérent doit se présenter avec une tenue adaptée à la saison, des chaussures spécifiques et une bouteille d'eau.

MUSCULATION :

Trois créneaux sont ouverts aux adhérents au nouveau stade : le mardi de 18h30 à 21h, le jeudi de 12h à 14h *et le samedi de 9h à 10h30.*

L'adhérent doit respecter le règlement de la salle et présenter sa licence à l'accueil.

5. COMPETITIONS

Chaque adhérent est libre de participer aux compétitions qu'il souhaite.

Deux compétitions picardes sont demandées aux adhérents afin de développer notre sport dans notre région.

Chaque adhérent est tenu de connaître le règlement de la FFTRI lors d'une participation à une compétition sportive.

Le club offre à ses adhérents l'inscription aux championnats départementaux et régionaux de duathlon et de triathlon (10euros par compétition).

En fonction des recettes du club, le Comité Directeur décidera éventuellement de rembourser un maximum de courses en donnant la priorité aux courses picardes.

Le club ne remboursera pas l'athlète ne se présentant pas au départ de la course.

En cas de qualification aux championnats de France ou à la coupe de France, chaque athlète reçoit 40 euros.

En cas de qualification à Hawaï d'un des membres, le club paie son engagement à l'épreuve (valable une seule fois).



6. ORGANISATION DES EPREUVES DU CLUB

Tous les adhérents et représentants légaux doivent participer à l'organisation du contre-la-montre par équipes et/ou du triathlon avenir. Leur présence est nécessaire. Ils doivent se soumettre aux exigences de l'organisateur pour assurer la sécurité des compétiteurs et des bénévoles le jour de l'épreuve.

Ce n'est qu'à cette condition que les deux organisations pourront avoir lieu. Si l'adhérent ne peut être disponible il doit en faire part au plus vite et avant le 1^{er} Mars aux membres du bureau.

Chaque adhérent souhaitant participer au contre-la-montre par équipes devra à l'aide de son équipe présenter :

- 5 bénévoles pour une équipe de 3 triathlètes
- 6 bénévoles pour une équipe de 4 triathlètes
- 7 bénévoles pour une équipe de 5 triathlètes

Chaque équipe est tenue de trouver des bénévoles de confiance et de donner le nom, prénom, date de naissance, n° de téléphone portable, n° de permis de conduire, profession de ceux-ci à l'organisateur avant le 1^{er} Mars.

Le club souhaite, par politesse, la réponse positive ou négative de tous les adhérents sur les 2 épreuves organisées par le site du club.

7. JEUNES

Chaque jeune du club (junior ou moins) se voit offrir par le club une tenue.

Chaque jeune du club paie uniquement le montant de la licence FFTRI, l'adhésion au club lui étant offerte afin de promouvoir notre sport.

A partir de cette année, faute d'encadrant, le club n'accueille plus de jeune au dessous de la catégorie cadet sauf si l'un des parents (ou responsable légal) est licencié au club.



8. TENUE

Pour la saison 2007/2008 le club offre une tri-fonction, une veste mi-saison et un corsaire à ses adhérents s'ils ont :

- 1 an d'ancienneté au club
- 2 compétitions picardes effectuées
- participé à 1 des 2 organisations du club

Si l'adhérent ne répond à ses conditions ou si c'est un nouveau au club, le club offre ses tenues moyennant une caution de 60euros. Cette caution sera gardée si cet adhérent ne participe pas à l'organisation du club ainsi qu'à 2 compétitions picardes (sauf cas de force majeure : joindre justificatif auprès du Comité Directeur)

9. SITE INTERNET DU CLUB

Le club dispose d'un site.

Toutes les informations concernant la vie du club passent par le site. Par conséquent, chaque licencié est tenu de se renseigner.

Concernant l'organisation des triathlons, le club demande aux adhérents de passer par le forum du club pour prévenir de leurs venues ou non et non par courrier électronique afin d'éviter les mails qui n'arrivent pas ou les changements d'adresse mails.

Concernant les coordonnées des bénévoles, les messages en mp auprès des organisateurs suffiront.

10. RADIATIONS

Le non respect du règlement intérieur pourra entraîner une mise en garde de la part du président du club ou à défaut d'un autre membre du bureau.

En cas de problème, une commission se réunira pour examiner les litiges après en avoir eu connaissance par écrit. Cette commission sera formée de cinq membres du bureau tirés au sort à chaque fois qu'une commission devra être créée. Le membre concerné sera averti avant que la commission soit réunie et pourra présenter sa défense par écrit et/ou se faire assister par un membre du club (ou son représentant légal si le membre concerné est mineur).



Les événements susceptibles d'examiner l'éventuelle exclusion d'un membre sont :

- De ne pas porter la tenue du club (distance sprint et CD)
- Dopage avéré (utilisation de substances prohibées par le règlement de la FFTRI)
- Non respect des règles de sécurité et des décisions arbitrales
- Un comportement à l'entraînement comme en compétition portant atteinte à la cohésion du groupe et la notoriété du club.

La commission décidera de l'exclusion ou non du membre à la majorité des voix, sa décision lui sera communiquée par écrit.

• **MODIFICATIONS**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié à tout instant au cours de la saison, sur proposition du président, après réunion des membres du bureau.

Je soussigné.....reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de Compiègne Triathlon et m'y soumettre.

Nom et prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
(et représentant légal pour les mineurs)